



Paris, le 5 juillet 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1972-2012

Les Français et la Sécurité routière, 40 années de route commune

En 40 ans, nos habitudes de conduite, notre perception de la route et les règles du Code de la route ont beaucoup évolué. Les chiffres de la mortalité routière donnent toute la mesure du chemin parcouru. En 1972, on déplorait 18 034 décès sur nos routes et 386 874 blessés. En 2011, 3 963 personnes ont été tuées et 81 251 personnes ont été blessées¹. Dans le même temps, le trafic routier a été multiplié par 2,4. Entre 1972 et 2012, ce sont donc 320 000 vies qui ont été épargnées.

« Ces centaines de milliers de vies sauvées, tous ces drames évités sont le résultat d'une combinaison de facteurs : volonté constante de l'État, amélioration de la sécurité des véhicules, aménagement des routes et surtout prise de conscience des usagers qui ont changé de comportement. La politique menée depuis 1972 a été très efficace, mais ces bons résultats ne doivent pas gommer la réalité. Au niveau européen, avec 61 morts² par million d'habitants, nous sommes juste dans la moyenne de nos voisins, alors que le meilleur élève de l'Europe est à 32 morts par million d'habitants³. Il reste de nombreuses vies à sauver. » Frédéric Péchenard, 12^{ème} délégué interministériel à la sécurité routière⁴.

1972, année noire de la sécurité routière

En 1972, le nombre de morts sur les routes équivaut à la population de Mazamet (Tarn) qui marque symboliquement son indignation en se couchant pendant quinze minutes dans les rues de cette ville. La même année, l'État décide d'intervenir et crée, par un décret signé le 5 juillet 1972, le premier Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) qui définit les grandes orientations de la politique de sécurité routière, en fonction des besoins immédiats et à venir (le dernier CISR a eu lieu le 11 mai 2011, le prochain aura lieu en octobre 2012).

¹ Chiffres définitifs source ONISR, tués à 30 jours

² Source CARE de la Commission européenne (Community database on accidents on roads in Europe)

³ Royaume-Uni

⁴ Depuis sa création, douze délégués se sont succédés à la tête de la Sécurité routière : Christian GÉRONDEAU (1972/1982), Pierre MAYET (1982/1985), Pierre DENIZET (1985/1987), Pierre GRAFF (1987/1990), Jean-Michel BÉRARD (1990/1995), Alain BODON (1995/1998), Isabelle MASSIN (1998/2003), Rémy HEITZ (2003/2006), Cécile PETIT (2006/2008), Michèle MERLI (2008/2011), Jean-Luc NÉVACHE (2011/2012), Frédéric PÉCHENARD (2012/...)

Ce 5 juillet 1972 marque le début d'un engagement fort de l'État contre l'insécurité routière. S'ensuivent quatre décennies de mesures. L'annonce de la plupart d'entre elles aura, en leur temps, un retentissement médiatique énorme : limitations de la vitesse⁵, port obligatoire de la ceinture de sécurité à l'avant puis à l'arrière⁶, abaissement du taux d'alcool⁷, mise en place du permis à points⁸, installation des radars automatiques⁹ et actions contre l'abus d'alcool au volant.¹⁰ Toutes ces mesures ont contribué à la baisse significative de la mortalité sur la route.

En 1982, est créée la direction de la sécurité et de la circulation routières qui devient, en 2008, l'actuelle délégation interministérielle à la sécurité routière.

Parallèlement à ces actions structurelles, de grandes idées – « Un petit clic vaut mieux qu'un grand choc », « Si chacun fait un peu, c'est la vie qui gagne », « La vitesse, c'est dépassé », « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas », « Soufflez, vous saurez », « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » sont communiquées au plus grand nombre pour bousculer notre perception de la conduite et obtenir une conduite sûre et apaisée. Sans oublier la création de Bison Futé qui accompagne les automobilistes depuis 1976.

40 ans de sécurité routière et moi et moi et moi...

La sécurité routière, c'est, comme chacun sait, l'affaire de tous. Pour saluer « votre » anniversaire, celui de chaque Français, vous serez invité, dès la fin de l'été, à témoigner de votre expérience de la route. Le site de la Sécurité routière permettra de déposer votre témoignage autour de la question : « Et vous, quel est votre souvenir le plus fort de ces 40 années de sécurité routière ? » Les commentaires, les documents et les souvenirs permettront d'illustrer ce grand récit.

À l'automne également, la Sécurité routière retracera toute son histoire, sur sa page Facebook, au travers d'archives, de photos, de campagnes et de témoignages.

⁵ Juin 1973, 110 km/h sur les routes à grande circulation, et 100 km/h sur les autres routes. Novembre 1974 : 90 km/h sur route, 110 km/h sur voie express, 130 km/h sur autoroute. Décembre 1990, 50 km/h en ville

⁶ Juin 1973, ceintures avant obligatoires hors agglomération. Octobre 1979, ceintures avant obligatoires en agglomération. Décembre 1990, ceintures obligatoires à l'arrière

⁷ Décembre 1983, 0,8 g d'alcool/litre de sang. Septembre 1995, 0,5 g d'alcool/litre de sang

⁸ Juillet 1992

⁹ Novembre 2003

¹⁰ 1^{er} décembre 2011 : mise à disposition d'éthylotests dans les discothèques. 1^{er} Juillet 2012 : éthylotest obligatoire dans tous les véhicules terrestres à moteur de moins de 50 cm³

Contacts presse Sécurité routière :

Jean-Noël FOURNIER
Alexandra THÉRIZOL

01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40
01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90